



PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2022-2023

Solidarité Départementale
Service Insertion

APPEL A PROJET « Mieux appréhender et prendre en charge la santé mentale »

I – Descriptif du projet

Objectif visé :

Permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à un espace qui accueille et traite de la souffrance psychique et offrir une réponse adaptée aux besoins d'un public qui se saisit peu de l'offre de soins classique afin de construire avec lui un parcours d'insertion en adéquation avec ses besoins.

Public cible :

Les personnes bénéficiaires du RSA en premier lieu et les personnes en situation de vulnérabilité (sociale, économique...) en souffrance psychosociale et souhaitant être aidées, adressées par les référents d'accompagnement du Département des Hautes Pyrénées, de ses partenaires ou par sollicitation directe.

Périmètre :

Au plus près du public et des professionnels, en tenant compte des freins liés à la mobilité des bénéficiaires, sur les territoires suivants :

- Territoire 1 : Agglomération tarbaise/Val d'Adour/Pays des Gaves,
- Territoire 2 : Haut-Adour,
- Territoire 3 : Coteaux Lannemezan-Nestes-Barousse.

Important : Chaque territoire fera l'objet d'une réponse unique et dissociée. Aussi le candidat pourra proposer une réponse pour :

- le territoire 1 : Agglomération tarbaise/Val d'Adour/Pays des Gaves,
- et/ou le territoire 2 : Haut-Adour,
- et/ou le territoire 3 : Coteaux Lannemezan-Nestes-Barousse.

Durée de l'action :

L'action se déroulera du 01/01/22 au 31/12/23, sous réserve du vote du Budget par le Conseil Départemental pour l'année 2023 et du bilan de l'action rendu pour l'année 2022 par l'organisme bénéficiaire.

Descriptif du projet :

1. Ecoute psychologique

Dans le cadre d'entretiens individuels, l'intervenant qualifié, à savoir un psychologue, reçoit les personnes et les oriente si nécessaire vers un accompagnement adapté. Il devra mettre en place des lieux d'accueil au plus près des besoins.

2. Appui aux professionnels

Dans le cadre de réunions collectives (mensuelles ou bi mensuelles), ce même intervenant devra également étayer les référents d'accompagnement dans leurs pratiques, dans une approche pluri professionnelle autour de la personne et de son projet.

II – Modalités pratiques de l'appel à projet

Critères de sélection :

Les critères de jugement des offres seront examinés dans l'ordre suivant :

- 63% pour la valeur technique,
- 37% pour le coût total de l'action.

Si le Département a besoin d'échanger avec un ou plusieurs candidats, il s'accorde le droit de les rencontrer lors d'entretiens individuels. Si tel est le cas, tous les candidats qui auront déposé une offre seront vus.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire sous réserve que le candidat produise les attestations prouvant sa situation par rapport aux services sociaux et fiscaux.

Evaluation de l'action et modalités de paiement :

L'action sera évaluée de manière quantitative : nombre de personnes accueillies, de consultations, d'orientations vers un accompagnement adapté, d'instances de travail, de sollicitations directes, de personnes ayant entamé une démarche de soin ; et qualitative : durée moyenne du suivi, type d'orientation vers le soin, impact sur la qualité des parcours et des accompagnements.

Le paiement de l'action sera effectué ainsi :

- une avance sur attestation du commencement de l'action,
- le solde, sur présentation du bilan final.

Pour tout renseignement complémentaire :

Stéphanie Aguirrebeitia, Référent santé

stephanie.aguirrebeitia@ha-py.fr

05 62 56 74 81/06 07 05 98 23 ou standard : 05 62 56 73 93

Envoi des dossiers :

Chaque demande devra être envoyée à l'adresse suivante :

Département des Hautes-Pyrénées
Direction de la Solidarité Départementale
Service Insertion
BP 9501 - Place Ferré 65950 TARBES cedex 9

Ou

Au courriel suivant :

stephanie.aguirrebeitia@ha-py.fr

Date limite de retour : 28 janvier 2022